



VERSAILLES

# Porchefontaine Conseil de quartier

## Conseil du 28 juin 2016

### **Etaient présents :**

Présidente : Martine Schmit

Vice-président : Michel Lefèvre

### **Collège des personnes élues :**

Alain Bonnaud, Marie-Christine Claraz, Laure Dispan de Floran, Antoine Divan, Monique Mirallès, Francis Naudin, Caroline Prouff.

### **Collège des associations :**

Renaud Anzieu représentant suppléant de VEI remplaçant Hélène Schutzenberger, Xavier Bloch représentant titulaire de l'ALEPP, Michel Carré représentant titulaire du SDIP, Michèle Divan représentante titulaire du CCVP, Marc Meyer représentant titulaire de l'AFCV, Serge Piriou représentant titulaire d'Essor de Versailles, Sophie Roesch représentante suppléante de la PEEP remplaçant Catherine Mordant, Geneviève Sylvestre représentante titulaire de Sesakinoufo, Chantal Simian représentante titulaire de SNL.

### **Collège des personnes nommées :**

Pierre-Jean Airaud, Pierre Arnaud, Valérie Chenuc, Gabrielle de Wailly, Nicolas Fouquet,

### **Excusés :**

Antoine Brillaud, Daniel Cordier représentant titulaire du CLAP 53, David Crépy, Francis Flamand, Isabelle Lallemand, Stéphanie Lescar, André Montialoux, Isabelle Richard, Alain Roger.

### **Absent :**

François Simeoni.

### **I - Projet « Village Convivial » 3ème point d'étape présenté par Camille Brunet,**

Le choix opéré par le Conseil du 18 mai en faveur de la zone 30 implique un dispositif réglementaire qui impose :

- un périmètre cohérent

- des aménagements spécifiques
- un système de signalisation dont les Doubles Sens Cyclables (DSC)
- une information.

Ce projet a été initié début 2015 et après de nombreux échanges, réunions, de visites et présentations, il est aujourd'hui dans sa phase finale.

### 1) La Signalisation Zone 30 :

Cinq entrées donnent accès au quartier de Porchefontaine. Pour chacune d'elles l'aménagement vise à créer un effet « porte » produit par un îlot pavé (créant un resserrement visuel de la chaussée), un panneau ZONE 30 élargi posé sur 2 mâts, un marquage au sol ZONE 30 ainsi qu'un encadrement des passages piétons par des bandes différenciées.

Des photos-montage sont présentées : en entrée de la rue Sarraut, des deux entrées rue Yves le Coz, de la rue Rémond et de l'avenue de Porchefontaine.

A noter qu'il y a pour 2017 un projet de réaménagement plus complet, avec création d'une voie verte, sur l'entrée de la rue Rémond juste après le pont et en lisière de forêt qui viendra encore renforcer l'aspect « porte ».

Suite à un échange, il est demandé que sur le panneau d'entrée « bi-mât » soit ajouté le mot « Quartier ». La demande est prise en compte.

### 2) L'aménagement

Avec l'objectif de modérer les vitesses.

Plusieurs éléments existent ou sont déjà prévus, comme le réaménagement de la rue Yves le Coz et le carrefour Célestins, le projet à terme de « Cœur de Village », à plus long terme le projet de réaménagement des abords du stade.

Un coussin berlinois va être ajouté en haut de la rue Rémond (à hauteur du n°128), avant le stop.

Suite à un débat : il va être envisagé d'installer, à titre temporaire, un ou plusieurs radars pédagogiques (sites retenus : Sarraut, à hauteur du n°2, Girardon et autres sites au regard des relevés de vitesse réalisés en juin 2016)

A noter : la mise en œuvre de la ZONE 30 permettra, en cas de réaménagement d'une rue, de gagner des places de stationnement aux abords des passages piétons, dans le cadre de la réglementation du fait de la meilleure visibilité à ces passages, conformément à la nouvelle règle du Code de la route, introduite par le Plan d'Action pour les Mobilités Actives (2016), qui interdit la livraison, l'arrêt ou le stationnement des véhicules motorisés en pleine chaussée dans les 5 m en amont d'un passage piéton.

### 3) Priorité à droite

Le rétablissement et la généralisation de la priorité à droite était une proposition émanant du groupe de travail. L'intérêt de la priorité à droite par rapport au STOP est de pacifier la circulation au niveau des intersections. Tendre à sa généralisation dans le quartier permettra de gagner en cohérence et lisibilité sur les régimes de priorité en vigueur pour l'ensemble des intersections. Suite à différentes remarques, 4 panneaux de stop seront retirés et remplacés par des priorités à droite : Victor Hugo, Célestins, 2 sur Boileau. Les STOP rues Rémond, Yves le Coz et Racine seront maintenus car ils visent à dissuader les itinéraires d'évitement (shunt).

#### 4) Sens de circulation

Les zones de circulation apaisée regroupent zone 30, zone de rencontre, aire piétonne.

Le projet actuel propose une zone 30. Dans les zones de circulation apaisée le double sens cyclable (DSC) est obligatoire dans les voies à sens unique. Pour y déroger il faut un arrêté municipal avec justification.

Définition : le double sens cyclable (DSC) est une «voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles »

A travers des photos, il est démontré que :

- 3 rues à Porchefontaine, bien qu'étroites, autorisent le double sens entre véhicules motorisés et que cela se passe très bien car la visibilité est bonne et que les voitures ralentissent et se rangent pour permettre le croisement. On observe des vitesses d'en moyenne 10km/h inférieures par rapport à des rues de même largeur en sens unique.

A noter : il existe des rues très étroites à Versailles (largeur de 2,4 m) qui fonctionnent avec un Double Sens Cyclable.

- le Double Sens Cyclable va être un gain en distance et en sécurité pour des trajets à vélo (Stade-passage Ploix ; rue du Pont Colbert-gare Porchefontaine), il permet en effet d'éviter des carrefours et des axes chargés et de réduire les distances parcourues.

Cependant certaines rues ou portions de rues nécessiteront des aménagements spécifiques : marquage complet de la bande cyclable, sécurité au débouché, assurer les co-visibilités dans les virages, aménagements d'adaptation au trafic moyen (Girardon, Berthelot).

#### 5) Zone de Rencontre

Une telle zone a été envisagée aux abords de l'école Corneille. Ce projet a parfaitement du sens et serait tout à fait possible techniquement. Cependant, la configuration actuelle « séparative » de la rue Pierre Corneille, avec les barrières et le trottoir ne permettent pas de l'envisager en l'état. D'autre part, le préalable à une telle mise en œuvre est d'en faire une démarche citoyenne et collective, un projet scolaire, avec limitation du stationnement et décroisement du profil de la voirie.

Il est donc proposé que ce projet soit initié et discuté avec le Conseil d'école et les parents d'élèves avec les habitants des rues adjacentes, pour être travaillé et accompagné dans un second temps avec les services techniques et le Conseil de Quartier si besoin.

#### 6) Mesures d'accompagnement

Il sera proposé des flyers, des panneaux temporaires de signalisation seront mis en place.

La réunion publique qui a eu lieu le samedi 2 juillet entre dans cette démarche.

Il pourra aussi y avoir des opérations ponctuelles d'information vers les automobilistes initiées par le conseil de quartier ou des associations. Ces projets reçoivent le soutien de la prévention routière.

#### 7) Planning et financement

Lancement des commandes à l'automne pour une réalisation des travaux pendant l'hiver 2015-2016 ; Coût : 40k€, dont 50% par la ville et 50% par Versailles Grand Parc après demande.

Approbation unanime des présents.

### Réunion publique

La présentation du projet lors de la réunion publique d'information du samedi 2 juillet portera sur les différents projets du Conseil de Quartier, l'aménagement de la rue Yves Le Coz, du carrefour Célestins / Le Coz, la mise en place de la zone 30 « village convivial » et comprend l'aménagement de l'entrée de la Maison de Quartier.

Cette présentation abordera le projet « Cœur de Village » soit le réaménagement du square Lamôme, de la rue Coste et de l'arrière de la Maison de Quartier. Un planning de réalisation des travaux de la rue Jean de La Fontaine sera également présenté.

### Précisions concernant le jardin de l'église

Il est entretenu par la ville depuis 1975. La convention a été renouvelée en 2002 en lien avec la restructuration du jardin. Elle sera modifiée en fonction des nouveaux aménagements de l'été 2016. Le coût de ces travaux comprend la mise en lumière de l'église Saint Michel pour laquelle les services de la ville ont consulté des représentants du Conseil de Quartier.

Le Conseil Municipal est appelé à voter sur le renouvellement et les modifications de cette convention.

### Remarques :

Plusieurs membres du Conseil souhaiteraient la préservation lors des travaux des mosaïques posées près de l'entrée de la Maison de quartier, sous la houlette de Françoise Trotabas, professeur d'arts plastiques qui avait lancé l'opération. Hélène Schutzenberger est chargée de la contacter.

## **II - Compte-rendu du conseil précédent**

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

## **III – Réunion du 23 juin à la Direction des Sports**

Dans le cadre d'un projet de mise en place d'un parcours sportif dans le parc des sports, Alain Bonnaud a représenté le Conseil lors de la réunion du 23 juin qui comptait trois personnes de la direction des sports dont sa Directrice et le Chef de service équipements sportifs,

le Maire-Adjoint en charge des sports : Jean-Marc Fresnel, des Représentants d'associations sportives (FC Versailles et Fight Fitness Karaté Club)

L'objectif est de mettre en place des équipements pour les utilisateurs du stade (clubs) avec un accès libre pour les habitants du quartier, y compris les personnes à mobilité réduite. Appel d'offres fin septembre pour que tout soit mis en place avant la fin d'année. Les équipements envisagés suivent les principes du « work-out », pratique de renforcement musculaire utilisant le poids du corps. Des panneaux avec des flashcodes permettent aux utilisateurs de voir sur leur téléphone les exercices à effectuer. Les équipements sont de type fixe, c'est-à-dire sans articulations. Cela ressemble au parcours santé d'il y a 30 ou 40 ans modernisé avec un remplacement des panneaux d'instruction par des flashcodes. La direction des sports estime que son projet doit permettre de venir faire du sport en famille, ce que ne permettraient pas des équipements de type fitness.

Le Conseil de Quartier souhaiterait des équipements légers, ludiques, utilisables par tous et sans obligatoirement équipés de flash Code.

#### **IV - Commission SNCF**

Le rendez-vous envisagé a eu lieu en gare de Porchefontaine le 27 mai en présence de notre correspondante à la SNCF, responsable des relations institutionnelles, accompagnée d'un représentant de l'unité gares et d'un assistant patrimoine-achats, le Conseil était représenté par la Présidente et le Vice-Président, Pierre Arnaud, Isabelle Lallemant et Hélène Schutzenberger.

Deux sujets ont été abordés :

- L'embellissement du talus côté entrée de la gare, géré par l'unité gares, qui a mis en place des plantations et assure leur entretien. Le talus côté Coste/Albert Sarraut est géré par l'exploitation réseau qui sera sollicitée par l'unité gares. Le talus Coste/Sarraut est un des lieux les plus visibles dans le quartier mais comportant des contraintes de sécurité liées à la proximité des rails et la forte pente.

L'intérêt d'embellir ce site est reconnu par tous et la SNCF fera connaître ses propositions au conseil de quartier. Le principe d'un travail interactif entre SNCF et conseil de quartier, sur le plan de l'esthétique, est acté ainsi que le principe d'autoriser des riverains à entretenir ou cultiver des espaces sur talus, moyennant respect de règles via des conventions.

- Rampe à bagages

Après explications des problèmes observés (inconfort voire danger, indisponibilité, agents non formés pour l'usage de la rampe), plusieurs aménagements seraient faits tant au niveau de la rampe inférieure pour la rendre opérationnelle que de la rampe supérieure qui serait supprimée faute d'espace suffisant pour son déploiement avec étude d'un autre dispositif.

#### **V – Questions diverses et informations**

##### 1- Inauguration du jardin Pierre Becquet

Dates envisagées : vendredi 16 septembre (week-end du patrimoine) ou samedi 15 octobre. La Poste dans son courrier au SDIP communique, pour l'organisation, les coordonnées de la direction de la communication que le SDIP contactera.

##### 2- Réunion publique

Afin de présenter à l'ensemble des habitants non seulement le projet d'aménagement de la rue Yves Le Coz, du carrefour de cette rue avec la rue des Célestins et l'entrée de la maison de quartier mais également les axes de travail du Conseil de Quartier, la réunion publique envisagée se tiendra samedi 2 juillet à 10 h 30, salle Delavaud.

##### 3- Projet QUACTUS

La présentation du logiciel d'actualités de quartier, adopté par des communes environnantes, aura lieu le 30 juin à 20h30 à la Maison de quartier et fait l'objet d'une invitation adressée aux membres des conseils de quartier Chantiers et Porchefontaine.

#### 4- Chemin de la Sablière

Le Conseil communautaire de VGP du 27 juin a voté la modification de son schéma des circulations douces pour y inclure, entre autres, la piste cyclable rue porte de Buc et la rue/chemin de la Sablière, entre Versailles et Viroflay, et de ce fait prendra à sa charge une partie du montant des travaux.

Notre demande d'éclairage a été prise en compte dans le budget de réfection de cette voie et sera réglée sur les présences.

#### 5- Calendrier des réunions futures

Mardi 13 septembre, lundi 7 novembre, mardi 13 décembre, lundi 30 janvier.

Fin du conseil à 23 heures.